

maître d'ouvrage

ministère des Transports,
de l'Équipement,
du Tourisme et
de la Mer



Prolongement de l'A12

jusqu'aux Essarts-le-Roi

Débat public

Famille 1 : " Transformation de la RN10 "

Etude de faisabilité de la variante A12 sous RN10

Pièce 5-4 : Phasage particulier au niveau de la traversée des Essarts-le-Roi

maître d'œuvre

direction départementale
de l'Équipement des Yvelines



centre d'études techniques
de l'Équipement Normandie Centre



division Environnement, Infrastructures et Ouvrages d'Art
10, chemin de la Poudrière -BP 245- 76121 Le Grand-Quevilly cedex Tel : 02 35 68 82 22

établi par J. Deschamps
Avril 2006

vérifié par M. Holland
ITPE
Avril 2006

présenté par J.P. Félix
IDTPE
Avril 2006

échelle : 1/5000e

pièce numéro : 5-4

modifications :

REFERENCE

Proposition de phasage au droit des Essarts-le-Roi (Tranche 8)

1^{ère} phase

Les chaussées de la RN 10 sont déviées côté Ouest de la zone de travaux dans la traversée des Essarts-le-Roi. La largeur des voies de circulation est ramenée à 2,75m. Elles sont séparées par un dispositif amovible de 0,60m de largeur.

Les différents réseaux souterrains sont déviés, éventuellement de façon provisoire. Sur la partie Est de la zone de travaux, les parois et la dalle sont construites en totalité à l'origine de la tranchée couverte pour les deux chaussées sur 200 m. A la suite de cette zone et sur 80 m, les parois moulées sont réalisées en totalité pour la chaussée supérieure ainsi que la dalle de couverture.

Ensuite la paroi moulée côté Est est exécutée sur 175 m ainsi qu'une partie de la dalle sur 6 m de largeur. Contiguë à cette zone et sur 170 m, les parois moulées et la dalle de couverture sont réalisées en totalité.

Ensuite sur 350 m, la paroi moulée côté Est est construite ainsi qu'une partie de la dalle sur 6 m de largeur. Enfin, au Nord de la zone de travaux, les parois moulées et la dalle sont réalisées en totalité.

2^{ème} phase

Au droit de la zone de chevauchement des chaussées de la tranchée, les chaussées provisoires de la RN 10 sont basculées en totalité sur la partie Est.

Les chaussées provisoires sont rétablies de part et d'autre de la zone de travaux située au Nord. Les réseaux souterrains sont raccordés définitivement. Les parois moulées Ouest et la zone de chevauchement des chaussées de la tranchée sont construites. La dalle de couverture est réalisée en totalité sur ces parois moulées.

Une chaussée provisoire est établie à l'Est de la trémie d'accès, en continuité de la chaussée Province-Paris de la déviation du Perray-en-Yvelines, dans l'attente de la mise en service définitive de la tranchée couverte. Un carrefour giratoire est créé au Sud afin de rétablir la voie communale desservant le Perray-en-Yvelines.

3^{ème} phase

Les terrassements en « taupe » peuvent commencer par l'extrémité Sud des trémies d'accès.

Les chaussées définitives de la RN 10 peuvent être réalisées sur la section centrale et la circulation rétablie sur la dalle de couverture.

Légende commune aux 3 phases

- Déviation provisoire des chaussées
- Exécution des parois moulées et de la dalle de couverture
- Réalisation des chaussées définitives
- Mise en service des voies définitives

